Quelques exemples de soutien :

« Je suis à quelques années de la retraite, mes problèmes de santé ne me permettent plus de travailler dans de bonnes conditions. Contraint d'arrêter mon activité, je me retrouve sans ressources et je dois faire face à de grosses difficultés financières. Les services sociaux de la MSA m'ont permis de bénéficier du RSA et m'ont accompagné dans ma recherche d'un nouveau logement »

« Je souffre depuis plusieurs années de sérieux problèmes de santé. Je ne souhaite pas arrêter mon métier pour autant. Une intervention du SAMETH m'a permis, après avoir obtenu une RQTH, de bénéficier d'une aide pour investir dans du matériel bien spécifique susceptible de réduire la pénibilité de mon travail »

« Je ne souffre pas de problèmes particuliers mais je m'interroge sur mon avenir professionnel. Un financement VIVEA m'a permis de suivre un bilan de compétences qui m'a aidé à faire le point sur ce que j'étais capable de faire »

« Je le vois bien, ma situation professionnelle est bien morose, je m'interroge sur le développement de mon entreprise. La réalisation d'un bilan m'a aidé à y voir plus clair »

La réussite d'un projet dépendra du degré d'implication du demandeur. En fonction de la situation, la cellule va proposer des pistes que le demandeur sera libre d'accepter ou non d'explorer.

Le terme même de réorientation professionnelle peut être source de confusion. Les solutions peuvent être trouvées au sein même de l'entreprise grâce à une organisation nouvelle de l'activité, par l'utilisation de nouveaux outils....

INFORMATIONS

Association Pro-Forêt

03 81 41 35 18

www.etfcomtois.com

Plaquette réalisée par Pro-Forêt dans le cadre d'une action du programme 2012 soutenue par la Région de Franche-Comté



Plaquette réalisée par EDT Franche-Comté dans le cadre des actions GPEC soutenues par la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires



Avec le soutien actif de la MSA de Franche-Comté et de FACT





Document imprimé pat nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



La Cellule de Réorientation Professionnelle Préventive





Pour qui?
Pourquoi?
Comment?

La Cellule de Réorientation Professionnelle Préventive pour les entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers

Pour qui?

Cette « cellule » s'adresse au personnel des entreprises de travaux agricoles ruraux forestiers.

Pourquoi?

Le personnel de ces entreprises est confronté au quotidien à la pénibilité de leurs métiers.

Cette pénibilité peut conduire au bout d'un certain temps à des problèmes de santé plus ou moins graves selon les individus et les activités exercés.

La durée de la vie active devrait encore s'allonger dans les années à venir.

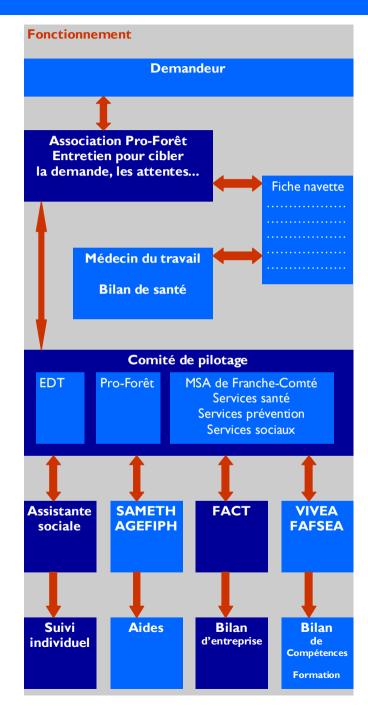
Il n'est pas toujours facile de demander une aide et on ne sait pas vers qui s'adresser.

Comment?

Depuis 2010, l'association Pro-Forêt, la MSA de Franche-Comté, EDT Franche-Comté se sont associés pour créer une Cellule d'appui à la réorientation professionnelle préventive.

Cette cellule s'appuie sur un comité de pilotage chargé d'examiner des demandes et d'activer les moyens susceptibles de répondre au mieux aux attentes du demandeur.

Une fiche navette est remplie lors du premier contact, elle est transmise au médecin du travail qui convoquera le demandeur pour un bilan de santé.



Les moyens, quelques exemples :

Mission de service public, FACT a pour finalité l'amélioration des conditions de travail. À travers une approche globale de l'entreprise, elle intervient en mettant le travail au cœur de ses réflexions. Dans une logique de dialogue social, FACT vise à améliorer l'efficacité de l'entreprise et la qualité de vie au travail des salariés.

VIVEA finance tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs. Les contributeurs sont les actifs non salariés, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, les collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les aides familiaux et les cotisants de solidarité. Ils versent chaque année une contribution formation collectée par la MSA. VIVEA en assure la gestion et la mutualisation. Cette contribution ouvre un droit personnel à la formation. Ils peuvent en bénéficier, sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle de leurs frais de formation. Le bilan de compétences permet de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.

Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH). Un service pour simplifier et faciliter le maintien dans l'emploi. Ce service peut aider à rechercher du matériel ou des fournisseurs pour aménager le poste de travail dans son environnement. A constituer des dossiers de financement du matériel retenu, à soutenir les démarches nécessaires pour mettre en place un mi-temps thérapeutique, un contrat de rééducation professionnel, un accès au bilan des compétences... La condition préalable est d'avoir obtenu une RQTH et contrairement aux idées reçues, il ne s'adresse pas uniquement aux salariées mais aussi aux chefs d'entreprise ou d'exploitation. Il est financé par l'AGE-FIPH, et intervient en mission complémentaire à celle des services de Santé au Travail.